

RÈGLEMENT RONDE CÉRÉTANE

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT PAR INTERNET

Aucun changement de course après le 12 septembre

Article 1 : COURSES sur route et nature 21 km, 10 km, 5 km

DÉPART SAMEDI 5km : devant la Mairie (Boulevard Maréchal JOFFRE).

DÉPART DIMANCHE: Avenue d'Espagne (stade de Rugby Louis FONDECAVE).

ARRIVÉES : devant la Mairie de Céret (Boulevard Maréchal JOFFRE).

REMISE DES DOSSARDS / Gymnase des tilleuls, samedi et dimanche (ART12)

CHRONOMETRAGE par PUCES (ATS, agréé FFA)

21 KM : « LA MYSTIQUE »

ORGANISATION : **DIMANCHE** Départ **9h00** Course ouverte aux 700 premiers inscrits licenciés ou non, des **catégories JU (juniors) aux M10 (masters 10)**.

CLASSEMENTS : Général : 5 premiers et 5 premières.

Catégories : premier et première de chaque catégorie.

REMISE DES PRIX : Elle débutera à **12h00** précises à la Salle de l'Union.

TEMPS LIMITE : au pont du diable **km9 : 10h40**,
à la chapelle St Ferréol **km15 : 11h30**

durée maximale de course **3h**

et, **NOUVEAU ;** contrôle intermédiaire de passage à mi-parcours

(Arrêt obligatoire des concurrents hors délai à la demande de l'organisation (raison de sécurité car ouverture des itinéraires à la circulation))

10 KM : « L'ENDIABLEE »

ORGANISATION : **DIMANCHE** Départ **9h45** Course ouverte aux 900 premiers inscrits licenciés ou non, des **catégories CA (cadets) aux M10 (masters 10)**.

CLASSEMENTS : Général : 5 premiers et 5 premières.

Catégories : premier et première de chaque catégorie.

REMISE DES PRIX : Elle débutera à **12h00** précises à la Salle de l'Union.

TEMPS LIMITE : durée maximale de course **1h30**

(Arrêt obligatoire des concurrents hors délai à la demande de l'organisation (raison de sécurité car ouverture des itinéraires à la circulation))

5 KM : « LA FESTIVE »

ORGANISATION : **SAMEDI 19** Départ **17h00**. Course route ouverte aux 700 premiers inscrits, des **catégories MINIMES aux M10 (masters 10)**

CLASSEMENTS : Général : 5 premiers et 5 premières uniquement

Catégories : les premier et première de chaque catégorie

REMISE DES PRIX : Elle débutera à **18h00** précises à la Salle de l'Union.

TEMPS LIMITE : durée maximale de course **1h**

(Arrêt obligatoire des concurrents hors délai à la demande de l'organisation (raison de sécurité car ouverture des itinéraires à la circulation))

Article 2 : COURSES ENFANTS

COURSES ENFANTS : « ELS NENS »

ORGANISATION : Les «courses enfants à allure libre» sont ouvertes aux enfants nés entre 2013 et 2022.

DEPARTS : à partir de **10h30** (Avenue d'Espagne),

CLASSEMENTS : 3 premiers et 3 premières de chaque course

Un classement de tous les participants sera établi, sans chronométrage

REMISE DES PRIX : Elle débutera immédiatement après chaque course

CONDITIONS :

- fournir le **Questionnaire santé** ne comportant aucune case «oui» (le Décret n°2021-564 du 7 mai 2021 et **qui a valeur d'autorisation parentale**)

Benjamins : 2 km pour les enfants nés en 2013 et 2014 sans relevé de temps
Poussins : 1,08 km pour les enfants nés en 2015 et 2016 sans relevé de temps
Eveil : 0,77 km pour les enfants nés en 2017 – 2018 et 2019 sans relevé de temps
Baby : 0,37 km pour les enfants nés en 2020, 2021 et 2022 sans relevé de temps

INSCRIPTIONS : **inscription des enfants uniquement par internet.**

Aucune inscription sur place le samedi et le dimanche matin.

Article 3 : RANDONNEE

RANDO 8 KM « L'ESMORZAR »

ORGANISATION : **Randonnée réservée aux marcheurs**

confirmés (300 D+ / 8km) ouverte aux **400** premiers inscrits

CLASSEMENTS : pas de classements.

HORAIRE DEPART : Entre 8h30 et 9h30 Rue des Capucins.

HEURE LIMITE ARRIVEE : **12h00**

PARCOURS : Randonnée sur sentiers à allure libre, **ravitaillements FESTIFS**

Pointage obligatoire **au départ, au ravitaillement et à l'arrivée** (sécurité des participants) **Chiens rigoureusement interdits, même tenus en laisse.**

INSCRIPTIONS : **Inscriptions uniquement sur internet.**

En cas d'alerte rouge préfectorale, cette épreuve sera annulée au dernier moment sans possibilité de remboursement

Aucune inscription sur place le dimanche matin

Article 4 : Concours des déguisés :

- 3 déguisements primés sur le 5km ; il suffira de se présenter au jury sur le podium ligne de départ entre 16h et 16h45 pour concourir Remise des prix : présence obligatoire à la salle de l'Union 18h30

- 3 déguisements primés sur les 10 et 21km le dimanche: il suffira de se présenter au jury sur le podium ligne de départ entre 7h45 et 8h30 pour concourir. Remise des prix à 12h salle de l'Union, présence obligatoire

Article 5: INSCRIPTIONS **clôture : jeudi 17/9 à 23h00**

www.rondeceretane.com

Courses limitées en dossards : inscrivez-vous très tôt

- **avant le 31 août 2026, votre dossard personnalisé à votre prénom et T-shirt à la taille souhaitée**

- **Tout engagement est personnel.**

- **Toute personne rétrocedant son dossard sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.**

- **Tout dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifié.**

- **Le dossard doit être lisible pendant toute la course. (contrôle visuel par nos signaleurs).**

- **L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ces types de situation.**

- **Aucun remboursement possible sauf empêchement médical dûment justifié. (moins 2€ pour frais de gestion et informatiques)**

- **En cas d'annulation des épreuves par l'organisateur, remboursement (moins 2€ pour frais de gestion et informatiques)**

Article 6 : LICENCE , PPS ou Questionnaire santé

LICENCES FFA : licence Athlétisme, Athlétisme-Entreprise, Athlétisme-Running FFA complétés par médecin et valides à la date de la manifestation *(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées))*

NON LICENCES : PPS obligatoire pour les majeurs. Lien FFA : <https://pps.athle.fr/>

Les participants de moins de 18 ans devront obligatoirement joindre à l'inscription :

- **le questionnaire santé rempli sans aucune case « oui » et signé par les parents (dispo sur notre site) et a valeur d'autorisation parentale**

Article 7 – SÉCURITÉ

Sécurité assurée par les Organisateurs, la Police Municipale et la Gendarmerie.

Tous les coureurs devront se conformer à leurs prescriptions ou à celles du Code de la Route.

Article 8 - SERVICE MEDICAL

Médecin, Secouristes, Ambulance : rue Michel ARIBAUD.

Massage, Capalette, près du ravitaillement arrivée **(uniquement si les dispositions sanitaires le permettent)**

Article 9 – DOUCHES

Des douches au gymnase (Avenue des Tilleuls) **uniquement si les dispositions sanitaires le permettent.**

Article 10 – RAVITAILLEMENTS

- Par précaution sanitaire, il est conseillé de courir en autonomie « eau et solide ».

- Néanmoins, seront mis en place 5 ravitaillements « eau » sur 21 km, 3 ravitaillements sur 10 km, 1 ravitaillement sur 5 km. Un **ravitaillement final** pour toutes les courses après la ligne d'arrivée, **suivant les dispositions sanitaires en cours. Mais aussi des ravitaillements festifs...**

Article 11 - RÉSULTATS

- Classements affichés devant la Salle de l'Union, près du ravitaillement arrivée

- Disponibles le soir de l'épreuve sur : **www.rondeceretane.com**

12 - ASSURANCES

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance.

Il incombe aux autres participants d'être assurés individuellement.

- Les organisateurs sont couverts pour l'organisation par une police Responsabilité Civile.

Article 13 - RETRAIT des DOSSARDS

- **Samedi, veille de la course**

Au Gymnase des Tilleuls de 9h à 18h30, 16h30 pour le 5km

- **Dimanche, jour de la course**

Coureurs : Gymnase des Tilleuls de 7h30 à 8h45

Randonneurs : Rue des Capucins de 7h30 à 9h30

Courses Enfants : Gymnase des Tilleuls de 7h30 à 8h45
puis Stade de 9h30 à 10h15

Article 14 - RENSEIGNEMENTS

Jusqu'au 31 Août

Office du Tourisme Céret :

06 30 77 88 78

04 68 87 00 53

ARTICLES GÉNÉRAUX

Article 15 - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves **MAIS AUSSI EN CAS D'INTERDICTION PRÉFECTORALE (et alerte rouge incendie)**

Article 16 - Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. **Les coureurs sans dossard seront exclus par les organisateurs.**

Les suiveurs ou véhicules suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélo, voitures...).

Article 17 - Tout concurrent avec dossard autorise l'organisateur (ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 18 - Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation de La Ronde Cérétane, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit ou par email à l'organisation. ceretaneronde@orange.fr.